

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-059

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

Excusés :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas  
Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les associations communales, intercommunales et certaines associations extérieures.

Dans ce cadre, il SOULIGNE l'importance de ce soutien afin de redonner l'essor aux manifestations ou activités, freinées par la crise de l'énergie.

Il PROPOSE au Conseil Municipal de verser les subventions selon la répartition suivante :

Association	2024
Club des aînés de Randens	500
ACCA Randens	300
Foyer rural	3 000
Maurienne Basket	8 000
Echo de Charbonnière	2 000
Don du sang	400
Anciens combattants	450
Amicale des pêcheurs de l'Arc	100
APEI Maurienne	200
Boule de Charbonnière	1 000
Comité lutte cancer	200
Comité Handisport	200
Judo Olympique des 4 Vallées	500
<b>TOTAL</b>	<b>16 850 euros</b>

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des subventions aux associations tel que figurant dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 16 850 euros (seize mille huit cent cinquante euros),
- DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget 2024.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VAL-D'ARCE' in the 'Savoie' region. The stamp features a central emblem with a sun and a figure. A large, dark ink signature is written over the stamp.